



CAMPAGNE DE SOUTIEN

L'avenir de Baby-Loup se précise aujourd'hui. Tel que nous l'avions pressenti, il se confirme que nous devons quitter Chanteloup-les-Vignes.

Contrairement aux discours de nos détracteurs, qui bien souvent ne connaissent pas la réalité du terrain et encore moins notre projet, cette contrainte de transplantation n'est pas une « capitulation » ni une « fuite », encore moins un « abandon », comme ils se plaisent à le distiller. Bien au contraire, loin de renoncer, nous inscrivons par-là un second âge à notre projet, celui de la reconnaissance et du développement.

Notre reconnaissance, nous la devons au soutien de celles et ceux qui auront su voir au travers de notre projet toute l'acuité de cette équipe qui, au fil des années, aura su répondre à toutes les problématiques auxquelles les familles contemporaines sont confrontées.

Notre développement, nous en sentons la nécessité dans la concordance de notre expérience et de la volonté de refondation de la politique familiale portée actuellement par le gouvernement.

Cependant, il n'est pas tâche aisée de se réimplanter. Ce déménagement nous astreint à de très lourdes dépenses dans un délai des plus courts. Pour une petite association telle que la nôtre, c'est un défi qui pourrait passer pour insurmontable, mais dans la manifestation des soutiens, nous avons entendu de toute part le souhait de nous aider financièrement pour assurer notre sauvegarde.

Pour répondre à cet élan collectif qui déterminera la faisabilité de ce projet et donc l'avenir de Baby-Loup, nous lançons cet APPEL AUX DONS.

Par souci de transparence, nous avons ouvert un compte spécifique. Nous vous invitons donc à libeller vos dons à l'ordre de ce compte, soit :

« ASSOCIATION BABY-LOUP – DONS »

Les dons peuvent être remis à l'association en mains propres ou transmis par voie postale, à l'adresse suivante :

**Association Baby-Loup
12 Place du Trident
78570 Chanteloup-les-Vignes**

Un reçu sera systématiquement fourni à chaque donateur. Reconnue d'intérêt général, l'association Baby-Loup se fera par ailleurs un devoir de fournir un reçu fiscal sur demande.

** Nous vous invitons évidemment à diffuser cet appel auprès de votre entourage et de vos contacts **